

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MAI 2024

ABSENTS	POUVOIR DONNE A
B SIALVE	JM CHIRIER

OUVERTURE DE LA SEANCE A : 18H15

ORDRE DU JOUR

Appel nominal

Désignation de la secrétaire à l'unanimité : S.CLAVERIE

Vote CR du 16/12/2023 :

- Contre : P LIEGE

Vote CR du 24/03/2024 :

- Contre : JM CHIRIER, P LIEGE
- Abstention : G MURAT, N PFEFER, M. BOURRIN

Mr CHIRIER note que Mr LIEGE a pris part au vote sur le premier point alors qu'il est impliqué dans le dépôt de plainte.

Mr LIEGE dit ne pas avoir reçu les documents préparatoires au CA, M SEGUIN précise que les documents ont bien été reçus le 14/03/2024. Il souhaite également qu'une modification soit apportée sur le CR.

I- INFORMATIONS CONCERNANT AUDITION LIBRE DU 02/04/2024 A LA GENDARMERIE DE TULLE

Prise égale d'intérêt reprochée par un élu de la commune, suite au signalement du 22/04/2022, par P.LIEGE au Procureur, en faisant état de favoritisme.

JM CHIRIER : a été peiné par la convocation de son ex-épouse et le sentiment d'être considérée comme travailleuse illégale. Rappelle qu'il est séparé depuis 2019 et qu'il s'agit de faits graves en s'adressant à P.LIEGE.

P.LIEGE dit que tout n'est pas exact. Lui rappelle qu'il a écrit au Maire sur les travaux auquel il ne lui a pas répondu et a écrit à la Préfecture pour attirer sur les dysfonctionnements, dit ne pas avoir eu de suite. La Préfecture a conseillé de déposer auprès du Procureur, qui a estimé qu'il y avait favoritisme et Mr LIEGE dit en être très surpris. Il dit qu'il était favorable à l'embauche de Mme CHIRIER.

Le maire précise les éléments du dossier et l'historique. Rappelle qu'il ne fait que se défendre depuis que Mr LIEGE est conseiller municipal.

G.MURAT se questionne sur le fait que c'est la seconde année que la DETR ne nous est pas affectée, qui est décidée par la Préfecture. Peut-il y avoir un lien avec les faits précités au détriment de la commune ?

Mr le Maire rappelle que sa réputation est engagée ainsi que celle de la commune et la démarche de MR LIEGE est innommable.

II- MISE EN PLACE COMPTE EPARGNE TEMPS

A destination des agents qui ne peuvent prendre leurs congés.

Délibération votée à l'unanimité.

Pour information, Mr BEYNEL veut faire valoir ses droits à retraite en fin d'année.

III- MODIFICATIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Suite à l'absence de DETR, demande de redistribuer les subventions comme suit :

- 4000€ / rénovation énergétique de la mairie
- 8000€ / aménagement du parvis de l'église

Délibération votée à l'unanimité.

Des informations complémentaires seront apportées ultérieurement.

Va rencontrer le président du département.

Délibération votée à l'unanimité de mener ces dossiers.

IV- PROPOSITIONS DEVIS

Est envisagé d'un sentier supplémentaire pour moins de 2000€ HT sur la Lande du Cerf.

Modification des tables de pique nique : 1240€ HT

Zone humide à Doumail retenu par Conseil Régional. Réunion publique avec St Martin la Méane le 03/10/2024.

V- ENQUETE PUBLIQUE : EOLIENNES CHAMPAGNAC LA PRUNE

Jusqu'au 21/06/2024.

VI- QUESTIONS DIVERSES

Participation fiscalisée aux dépenses de FDEE 19 répartie sur l'impôt comme chaque année : délibération votée à l'unanimité.

20/06/2024 : ANACR inauguration d'un panneau à SOUMAIL

Demande de subvention pour l'association Foyer socio-éducatif d'Argentat

Demande de participation au voyage en Grande Bretagne du Collège de Beaulieu.

Il est proposé une participation de 100€ par enfant.

Voté à l'unanimité. Seul Mr CHIRIER ne prend pas part au vote car sa petite fille est concernée par une de ces demandes.

Demande de bourse de mobilité étudiante pour poursuite d'études au Canada. Mr CHIRIER précise que nous n'avons pas de ligne budgétaire prévue.

M.SEGUIN se dit favorable à ce type de démarche avec des critères d'éligibilité et d'une somme dédiée. Des contacts vont être pris auprès d'autres communes pour voir ce qui peut être envisagé.

Les structures gonflables ont été vendues à un particulier. Une délibération doit être prise pour encaisser le chèque : votée à l'unanimité.

Demande de prise en charge des frais d'essence engagés pour aller chercher les sculptures déposées dans le parc, qui ont été avancés par le Maire. Voté à l'unanimité, le maire n'a pas pris part au vote.

Reprise de la carte communale.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A : 20h25